



## COMPTE RENDU

### SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU MERCREDI 29 MARS 2017

**ABSENTS** : NEANT

**SECRETAIRE** : Monsieur JOJON Jean-Claude

L'assemblée donne son accord pour rajouter 3 annexes à l'ordre du jour.

#### APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte rendu de la séance du 10 janvier 2017 est approuvé à l'unanimité.

#### 2017\_D014 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 BUDGET COMMUNAL & ANNEXES (LOTISSEMENTS) DE BONNY-SUR-LOIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les Comptes de Gestion 2016 du Receveur Municipal (communal & annexes).

#### 2017\_D015 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 BUDGET ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE BONNY-SUR-LOIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le Compte de Gestion 2016 du Receveur Municipal (Service Assainissement).

#### 2017\_D016 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE DE BONNY-SUR-LOIRE – EXERCICE 2016

Parallèlement au Compte de Gestion 2016, le Compte Administratif 2016 du budget de la commune fait ressortir un déficit d'investissement de 482 706.01 € et un excédent de fonctionnement de 1 790 199.01 €.

#### 2017\_D017 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA ZA LA CHAMPAGNE DE LA COMMUNE DE BONNY-SUR-LOIRE – EXERCICE 2016

Parallèlement au Compte de Gestion 2016, le Compte Administratif 2016 du budget lotissement ZA « La Champagne » de la commune fait ressortir un résultat d'investissement de 0.00 € et un déficit de fonctionnement de 0.46 €.

#### 2017\_D018 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU LOTISSEMENT LES VARICHARDS DE LA COMMUNE DE BONNY-SUR-LOIRE – EXERCICE 2016

Parallèlement au Compte de Gestion 2016, le Compte Administratif 2016 du budget lotissement « Les Varichards » de la commune fait ressortir un résultat d'investissement de 0.00 € et un déficit de fonctionnement de 0.00 €.

**2017\_D019 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE BONNY-SUR-LOIRE – EXERCICE 2016**

Parallèlement au Compte de Gestion 2016, le Compte Administratif 2016 du budget du Service Assainissement de la commune fait ressortir un déficit d'investissement de 162 672.44 € et un excédent de fonctionnement de 113 594.79 €.

**2017\_D020 AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016 DE LA COMMUNE DE BONNY-SUR-LOIRE**

Le Conseil Municipal, décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

- Article 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé = 839 162.01 €,
- Article 002 Excédent de fonctionnement reporté = 951 037.00 €.

**2017\_D021 AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016 DU BUDGET DE LA ZA LA CHAMPAGNE DE LA COMMUNE DE BONNY-SUR-LOIRE**

Le Conseil Municipal, décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

- Article 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé = 0.00 €,
- Article 002 Excédent de fonctionnement reporté = 0.00 €.

**2017\_D022 AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016 DU BUDGET LOTISSEMENT LES VARICHARDS DE LA COMMUNE DE BONNY-SUR-LOIRE**

Le Conseil Municipal, décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

- Article 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé = 0.00 €,
- Article 002 Excédent de fonctionnement reporté = 0.00 €.

**2017\_D023 AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016 DU SERVICE ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE BONNY SUR LOIRE**

Le Conseil Municipal, décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

- Article 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé = 113 594.79 €,
- Article 002 Excédent de fonctionnement reporté = 0.00 €.

**2017\_D024 VOTE DES TAUX D'IMPOSITIONS DES TAXES DIRECTES LOCALES 2017 COMMUNE DE BONNY-SUR-LOIRE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote les taux d'imposition de 2017 des 3 taxes directes comme suit :

- Taxe d'habitation 15.56 %
- Taxe foncière (bâti) 15.71 %
- Taxe foncière (non bâti) 41.81 %

Vote « contre » (1 voix).

Les autres conseillers ont voté « pour » (16 voix).

## **2017\_D025 ATTRIBUTION SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2017**

Monsieur LECHAUVE Michel, Maire, propose l'attribution des subventions aux associations locales pour 2017, selon le tableau établi lors de la Commission de Finances du 2 mars 2017.

Il est à noter que Madame LANG Valérie, Messieurs BEQUIN Christian et LECUGY Jean-Claude, représentants d'associations, ne participent pas au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour, fixe le montant des subventions accordées aux associations locales.

## **2017\_D026 CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA COMMUNE ET L'HARMONIE DE BONNY-SUR-LOIRE**

La subvention attribuée à l'Harmonie de Bonny-sur-Loire étant supérieure à 23 000.00 €, il est obligatoire de signer une convention d'objectifs et de moyens avec l'association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention.

## **2017\_D027 PHOTOCOPIES AUX ASSOCIATIONS DE BONNY SUR LOIRE**

Monsieur LECHAUVE Michel, Maire, rappelle que, lors de la réunion d'adjoints du 20 octobre 2016, il avait été déterminé le nombre de photocopies permises aux associations de Bonny-sur-Loire par la mairie.

Pour les photocopies couleur, il est donc décidé que les associations auront la possibilité de choisir entre 10, format A3 OU 20, format A4 par manifestation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord sur ce principe.

## **2017\_D028 REALISATION D'UN EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION D'UNE ECOLE MATERNELLE & DU RESTAURANT SCOLAIRE**

Compte tenu du taux, de la mise à disposition, du coût global et de la date de remboursement, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, retient l'offre du Crédit Agricole pour un prêt de 1 500 000.00 € sur 20 ans, à savoir :

Taux : 1.81 %

Remboursement : Trimestriel

Débloqué des fonds : 225 000.00 € le 31 juillet 2017 et 1 275 000.00 € le 24 avril 2018

Coût global : 279 811.00 €

## **2017\_D029 VENTE DE BOIS BORD DE CHEUILLE & LIEU-DIT LES ILES DE BONNY**

Monsieur DE MUYT Marc, Adjoint, informe le Conseil Municipal que l'entreprise BEAUVOIS Frères de NEUVY-SUR-LOIRE a donné son accord pour l'achat de 14 peupliers sur pied Bord de Cheuille au prix de 450.00 € et de 290 peupliers sur pied sur la grande parcelle située au lieu-dit les Iles de Bonny au prix de 6 720.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer les actes de vente.

**2017\_D030 VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE DE BONNY-SUR-LOIRE – EXERCICE 2017**

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 2 926 632.20 € avec un prélèvement pour la section d'investissement de 1 137 942.20 €.

La section d'investissement s'équilibre à la somme de 4 175 301.25 €.

Les principaux travaux concernent la construction de l'école maternelle et restaurant scolaire, l'extension de la MSP, l'aménagement de la bibliothèque. Une provision est mise pour les travaux futurs de la toiture de l'Eglise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le budget primitif 2017 de la commune :

Vote « contre » (1 voix).

Les autres conseillers ont voté « pour » (16 voix).

**2017\_D031 VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET LOTISSEMENT ZA DE LA CHAMPAGNE DE LA COMMUNE DE BONNY-SUR-LOIRE – EXERCICE 2017**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2017 du lotissement de la ZA « La champagne » qui s'équilibre en section de fonctionnement et section d'investissement à la somme de 0.46 €.

**2017\_D032 VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET LOTISSEMENT LES VARICHARDS DE LA COMMUNE DE BONNY-SUR-LOIRE – EXERCICE 2017**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2017 du lotissement « Les Varichards » qui s'équilibre en section de fonctionnement et section d'investissement à la somme de 12 958.22 €.

**2017\_D033 VOTE DU SERVICE ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE BONNY-SUR-LOIRE – EXERCICE 2017**

La section d'exploitation s'équilibre à la somme de 127 082.00 €.

La section d'investissement s'équilibre à la somme de 245 111.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2017 du Service Assainissement.

**2017\_D034 AUGMENTATION DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, modifie le montant de la redevance d'assainissement, **applicable au 1<sup>er</sup> juillet 2017**.

Actuellement 1.70 € HT/m<sup>3</sup> → nouveau montant **1.75 € HT/m<sup>3</sup>**

## **2017\_D035 REMPLACEMENT DE MONSIEUR LE CORRE CHRISTOPHE DANS LES COMMISSIONS COMMUNALES**

A la suite de la démission de Monsieur LE CORRE Christophe, n'habitant plus la commune, et considérant qu'il n'a plus aucune légitimité à prendre part aux décisions et orientations concernant la gestion de la cité, il convient de le remplacer au sein des différentes instances communales suivantes :

*Jeunesse, Affaires scolaires, Sports* : personne ne souhaite se présenter

*Développement, Attractivité* : personne ne souhaite se présenter

*Personnel communal* : nouveau membre Véronique POULAIN

## **2017\_D036 DROIT DE PREEMPTION URBAIN – DELEGATION A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE PUISAYE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la délégation du droit de préemption urbain de la Communauté des Communes Berry Loire Puisaye sur les zones du Plan Local d'Urbanisme,

PREND NOTE des obligations nées de cette délégation,

DONNE DELEGATION à Monsieur le Maire de Bonny-sur-Loire pour exercer le droit de préemption urbain au nom de la commune.

## **2017\_D037 TRANSFERT DE LA COMPETENCE EN MATIERE DE TOURISME A COMPTER DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2017 - APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC) DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE PUISAYE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le rapport de la CLETC réunie le 13 mars 2017 ;

- Autorise Monsieur le Maire de Bonny-sur-Loire à signer tous les actes et documents afférents au transfert de la compétence en matière de tourisme à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

## **2017\_D038 MISE A DISPOSITION DES BATIMENT, MATERIEL & PERSONNEL A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE PUISAYE**

Le Conseil Municipal est invité, ce jour, à se prononcer sur la mise à disposition ponctuelle d'un autre agent communal à la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye en cas d'absence très ponctuelle du titulaire selon un planning à définir et sous réserve d'une durée totale (agent transféré + agent communal mis à disposition ponctuellement) égale à 2/3 d'ETP.

Vote « pour » : Tout le Conseil Municipal (17 voix).

## **2017\_D039 ACQUISITION DE PRESENTS DIVERS POUR EVENEMENTS PARTICULIERS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à offrir des présents lors d'évènements particuliers dans les limites fixées par la loi. (163.45 € pour l'année 2017)

## **2017\_D040 BILAN FINANCIER DES ACCUEILS DE LOISIRS ANNEE 2016**

Madame CENE Claudie, Adjointe, présente le bilan financier de toutes les activités proposées par la Commune de Bonny-sur-Loire en 2016, bilan approuvé en Commission Jeunesse, Affaires scolaires, Sport le 28 février 2017.

Une baisse de fréquentation est observée au niveau des enfants ce qui diminue le déficit 2016 dont le montant est de 13 878.44 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le bilan financier 2016 de l'accueil de loisirs.

## **2017\_D041 PROJET DE BUDGET POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT ETE 2017**

Madame CENE Claudie, Adjointe, présente le projet de budget pour l'ALSH qui se déroulera du 10 au 28 juillet 2017 (avec fermeture le 14 juillet) ce qui représente 14 jours d'ouverture, projet approuvé en Commission Jeunesse, Affaires scolaires, Sport le 28 février 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le projet de budget pour l'ALSH Eté 2017.

## **2017\_D042 REMBOURSEMENT DES FOURNITURES SCOLAIRES PAR LES COMMUNES EXTERIEURES - ANNEE SCOLAIRE 2016/2017**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe le montant de remboursement à 80 € pour l'école primaire et à 500 € pour la Maternelle pour l'année scolaire 2016/2017.

## **2017\_D043 CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS POUR LE PASSAGE DU RESEAU HTA SOUTERRAIN SUR LES PARCELLES A 1665- 1668 LE BOIS DE BONNY (propriétés privées communales)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention de servitudes avec ENEDIS.

## **2017\_D044 CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC FREE MOBILE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public avec FREE MOBILE.

## **2017\_D045 VENTE PARCELLE DE TERRAIN CADASTRE ZP N°412 A MONSIEUR D'HAENENS NICOLAS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'acte de vente à l'Etude de Maître CAUQUY.

## **2017\_D046 ADMISSIONS EN NON-VALEUR**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, admet en non-valeur les créances irrécouvrables pour la somme de 52.29 € correspondant à des années antérieures.

**2017\_D047 DEMANDE D'AIDE AUPRES DU CONSEIL REGIONAL AU TITRE DU CONTRAT REGIONAL DE SOLIDARITE TERRITORIAL DU PAYS DU GIENNOIS POUR L'AMENAGEMENT DE LA MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE**

Monsieur LECHAUVE Michel, Maire, précise au Conseil Municipal que la Commune pourrait bénéficier d'une aide pour l'aménagement de la Maison de Santé Pluridisciplinaire auprès du Conseil Régional au titre du contrat régional de solidarité territoriale du Pays du Giennois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE du Conseil Régional au titre du Conseil Régional de Pays du Giennois une aide pour l'aménagement de la maison de santé pluridisciplinaire de Bonny-sur-Loire.

**2017\_D048 DEMANDE D'AIDE AUPRES DU CONSEIL REGIONAL AU TITRE DU CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION DU PAYS DU GIENNOIS POUR L'AMENAGEMENT DE LA MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE**

Monsieur LECHAUVE Michel, Maire, précise au Conseil Municipal que la Commune pourrait bénéficier d'une aide pour l'aménagement de la Maison de Santé Pluridisciplinaire auprès du Conseil Régional au titre du contrat de plan Etat-Région du Pays du Giennois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE du Conseil Régional au titre du Contrat de Plan Etat-Région du Pays du Giennois une aide pour l'aménagement de la maison de santé pluridisciplinaire de Bonny-sur-Loire.

**2017\_D049 MONTANTS MAXIMAUX BRUTS MENSUELS DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS LOCAUX APPLICABLES A COMPTER DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2017**

Le Conseil Municipal, décide de revaloriser les indemnités de fonction des élus fixées par le Code Général des Collectivités Territoriales et calculées sur la base de l'indice brut terminal de la fonction publique au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**2017\_D050 REVISION TARIF DU LOYER DES TERRASSES CAFE 2017**

Le conseil Municipal, à l'unanimité, décide de revaloriser le tarif du loyer des terrasses de café à 2 %, soit 2.10 € le m<sup>2</sup> à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**2017\_D051 CREATION ZONE BLEUE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote la création de la zone bleue sur la place Beaupin Lagier ainsi que sur une partie de la rue Dugué :

« Abstention » (1 voix)

Les autres conseillers ont voté « pour » (16 voix).

**2017\_D052 AVENANT N° 1 MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE ECOLE/CANTINE CONFIE AU GROUPEMENT HVR/3IA/GC**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer les pièces de l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre Ecole/Cantine confié au groupement HVR/3iA/GC et tous documents s'y rapportant.

## 2017\_D053 DEMANDE D'AIDE AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le maire à solliciter une aide, au titre de la réserve parlementaire pour l'aménagement de la Maison de Santé Pluridisciplinaire.

### QUESTIONS DES CONSEILLERS

⇒ **Monsieur LECHAUVE Michel** ▶ informe les conseillers de la fermeture d'une classe élémentaire à compter de la rentrée 2017/2018.

indique le classement de la Commune en Zones de Revitalisation Rurale (ZRR).

indique qu'une révision de la cartographie des zones défavorisées a entraîné le déclassement de certaines communes du secteur pénalisant ainsi certaines exploitations agricoles. Comme l'ont fait la plupart des collectivités du secteur, il propose qu'une motion sous forme de courrier soit adressée à la Préfecture pour dénoncer cette découpe administrative qui n'est pas cohérente avec la réalité naturelle et économique du terrain. Le Conseil Municipal est d'accord.

⇒ **Monsieur LECUGY Jean-Claude** ▶ indique qu'un courrier avec Avis de Réception a été envoyé à Mr Bongibault afin que celui-ci confirme la date d'ouverture du camping. Courrier sans réponse à ce jour.

⇒ **Madame BLANCHET Marie-Cécile** ▶ évoque un problème de ramassage scolaire et demande que l'école soit informée d'un problème éventuel. A voir avec la Communauté de Communes et le prestataire.

⇒ **Madame CORTET Trinité** ▶ rappelle les problèmes rencontrés avec le voisinage concernant des animaux en divagation rue des Acacias ainsi que les nuisances occasionnées par des oies, des chiens... et autres animaux.

⇒ **Monsieur LENGRAND Michel** ▶ transmet les remerciements des organisateurs de l'opération Loire Propre à la municipalité.

rappelle que le prestataire gestionnaire des déchetteries a cessé son activité. Deux repreneurs sont intéressés et c'est le Tribunal qui décidera du candidat retenu le 17 avril 2017. Toutes les déchetteries seront fermées le 18 et voire pour 2/3 jours.

⇒ **Monsieur MORIN Jean-Michel** ▶ souligne le manque d'informations relayées par le Journal de Gien.

indique que 1 600 € vont être réglés par GROUPAMA pour la caméra cassée à l'Eglise ainsi que les franchises de 137 € et 240 €.

La séance est levée à 22 h 15.